

Papeete, le 23 mars 2017

A l'attention de Moeana Florian
BRASSERIE DE TAHITI

RÈGLEMENT
« GRAND JEU EAU ROYALE 2017 »
DU 07 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2017

Article 1 : Société Organisatrice

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 53 1 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 07 août au 10 septembre 2017, intitulé « GRAND JEU EAU ROYALE 2017 ».

Ce jeu se déroulera sur 5 semaines, avec un tirage au sort chaque semaine.

Article 2 : Participation

La participation au « GRAND JEU EAU ROYALE 2017 », est ouverte à toute personne résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et des partenaires. Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 : Modalités

La participation à l'un des 5 tirages peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence Pub Conseil :
- sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, Immeuble Laguesse, 2^{ème} étage
Place Notre Dame, à raison d'un bulletin par participant et par jour
- par courrier à : Agence Pub Conseil – Grand Jeu Eau Royale 2017 - BP 3176– 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.
- ou
2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu et dans les magasins participants, ou sur papier libre, à joindre à six étiquettes 1,5 L « Grand Jeu Eau Royale 2017 ».

Le tout devra être déposé, avant chaque dimanche minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à « Agence Pub Conseil – Grand Jeu Eau Royale 2017 - BP 3176 - 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande. Une seule participation par foyer sera autorisée (même nom, même adresse) pour chaque semaine du jeu.

Un tirage au sort sera effectué le mercredi, sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés lors de la semaine précédente (du lundi au dimanche minuit). Les bulletins ou papiers libres mis en jeu pour un tirage ne seront pas conservés pour les tirages suivants.

Les lots seront attribués successivement en commençant par ceux dont la valeur est la plus élevée.

Article 4 – Modalités de remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais d'envoi engagés pour la participation au jeu se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : SA Brasserie de Tahiti - BP 597 – 98713 Papeete.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ainsi que la photocopie de la facture justificative). Une seule participation par foyer sera autorisée (même nom, même adresse) pour chaque semaine du jeu.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 5 : Lots

Le jeu est doté des lots suivants pour un montant total de 1 200 000 F :

- 5 séjours dans les îles d'une valeur de 150 000 F chacun, soit 750 000 F
Bons à valoir chez Manureva Tours sur un séjour dans les îles dans la limite du budget, si le budget est dépassé le solde sera à la charge du client. Bons valables jusqu'au 30 septembre 2018.

- 150 lazy bags, valeur 3 000 F.HT pièce, soit 450 000 F

Répartition des lots :

- Lot 1^{er} : 1 séjour dans les îles de 150 000 F
- Du 2^e au 31^e : lazy bags

Article 6 – Validité des participations

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Article 7 – Tirage au sort et retrait des lots

Les tirages au sort seront effectués sous contrôle d'un huissier de justice les mercredis 16, 23 & 30 août et 06 et 13 septembre, à l'Agence Pub Conseil.

Les lots pourront être récupérés directement au standard du siège de la Brasserie de Tahiti situé place Notre Dame à Papeete, jusqu'au 27 Octobre 2017 à 16h00. Au-delà de cette date, les lots seront perdus.

Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Les résultats seront également affichés à la Brasserie de Tahiti et à l'agence Pub Conseil.

Le gagnant de chaque séjour devra effectuer sa réservation directement auprès de l'agence Manureva Tours, en tenant compte de la date de validité du séjour (voir article 5).

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

Article 8 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés chaque vendredi dans « La Dépêche de Tahiti » ou « Tahiti Infos » et la liste des gagnants de la semaine sera affichée à l'agence Pub Conseil, chez nos partenaires et sur le site Internet www.eauroyale.pf .

Tous les gagnants seront informés par téléphone ou SMS, par l'Agence Pub Conseil.

Article 9 – Droit à l'image

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 18 mois.

Conformément à l'article 9 du Code civil, la Brasserie de Tahiti devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers.

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires qu'avec leur accord écrit. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

Article 10 – Droit d'interruption

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Article 11 – Dépôt du jeu

Le présent règlement est déposé chez Maître Elie Jean-Pierre, huissier de justice à Faaa. Le règlement complet est disponible à l'Agence Pub Conseil et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence Pub Conseil - BP 3176 - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.

Extrait de règlement :

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Possibilité de retirer gratuitement un bulletin de participation à l'agence Pub conseil, Immeuble Laguesse, Place Notre Dame. Règlement complet disponible sur place ou sur simple demande à l'agence Pub Conseil.

Article 1 : La SA Brasserie de Tahiti organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 07 août au 10 septembre 2017 en Polynésie française.

Article 2 : Ce jeu est ouvert à toute personne, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leurs partenaires.

Article 3 : Ce jeu se déroulera sur cinq semaines, à raison d'un tirage au sort par semaine.

Article 4 : La participation au jeu est prévue soit en inscrivant ses coordonnées sur le bulletin disponible gratuitement à l'Agence Pub Conseil, Immeuble Laguesse (du lundi au vendredi de 14h à 16h) ou sur demande par courrier à : Agence Pub Conseil – Grand Jeu Eau Royale 2017 - BP 3176 – 98713 – Papeete.

soit en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible chez les partenaires du jeu ou sur papier libre, à joindre à six étiquettes « Grand Jeu Eau Royale 2017 » 1L5.

Le tout devra être déposé avant dimanche minuit dans l'urne présente chez les partenaires du jeu ou être envoyé à : Agence Pub Conseil - Grand Jeu Eau Royale 2017 - BP 3176 – 98713 – Papeete, le cachet de la poste faisant foi. Règlement complet disponible sur simple demande à l'Agence Pub Conseil ou sur le site Internet www.eauroyale.pf.